

Honoraires de conseil

Afin de vous garantir un conseil objectif, les honoraires de conseil sont indépendants de toute rémunération liée à vos investissements.

Vous pouvez ainsi choisir de mettre en œuvre la stratégie retenue avec le ou les professionnels de votre choix.

Premier rendez-vous

Gratuit *

* Selon l'accessibilité du lieu, des frais de déplacements peuvent vous être demandés (tarif kilométrique fiscal en vigueur / billet SNCF / billet d'avion).

Tarif horaire

120 €

Audit et analyse des patrimoines

à partir de 500 €

- ▶ Identification des objectifs courts, moyens et longs termes
- ▶ Audit fiscal
- ▶ Audit des placements financiers détenus
- ▶ Audit du patrimoine immobilier détenu
- ▶ Audit de la prévoyance
- ▶ Audit retraite
- ▶ Préconisations d'optimisation

Organisation patrimoniale

sur devis

Mise en place et/ou optimisation de solutions patrimoniales en collaboration avec vos conseils habituels : mise en place de Société Civile, de SARL de famille, de holding...

Transmission du patrimoine

à partir de 1 000 €

- ▶ Evaluation de la situation patrimoniale et familiale
- ▶ Estimation du montant des droits de succession à acquitter
- ▶ Recherche et mise en place de solutions (en relation avec vos conseils habituels)
- ▶ Accompagnement des actes notariés : changement de régime matrimonial, donations, mandat de protection future...

Bilan retraite

sur devis

Evaluation des droits, mise en place de stratégies de préparation à la retraite, recherche de revenus complémentaires, comparaison des solutions.

Fiscalité patrimoniale

à partir de 150 €

- ▶ Assistance à l'élaboration des déclarations de revenus et/ou d'IFI
- ▶ Analyse des déclarations et mise en place de stratégies d'optimisation

Patrimoine professionnel

à partir de 800 €

- ▶ Protection sociale du chef d'entreprise
- ▶ Étude préalable à la mise en place d'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO)...

Conseil en investissement financier

à partir de 150 €

- ▶ Analyse des solutions proposées par votre banquier et votre assureur : compte-titres, PEA, assurance-vie, PERP...
- ▶ Les supports financiers sont-ils en adéquation avec vos objectifs ? Quelle performance en attendre et quel risque y sont-ils attachés ?
- ▶ Analyse de portefeuille et préconisations d'optimisation

Les prestations de conseil font l'objet d'un devis préalable formalisé au travers d'une lettre mission et sont rémunérées par honoraires. Seules les lettres de mission établies et signées d'un commun accord, engagent le Cabinet.

Tarifification TTC (TVA 20%) non contractuelle, donnée à titre indicatif